

Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE

Dimanche 14 décembre 1969

0,50 F

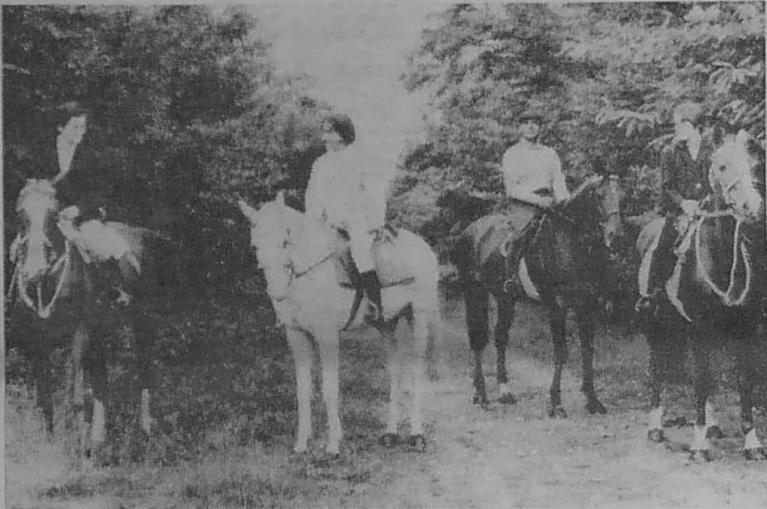
Un service de
la Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Lorient

POUR UNE POLITIQUE

TOURISTIQUE EN BRETAGNE

OCÉANOGRAPHIE ET TECHNIQUE DES PÊCHES

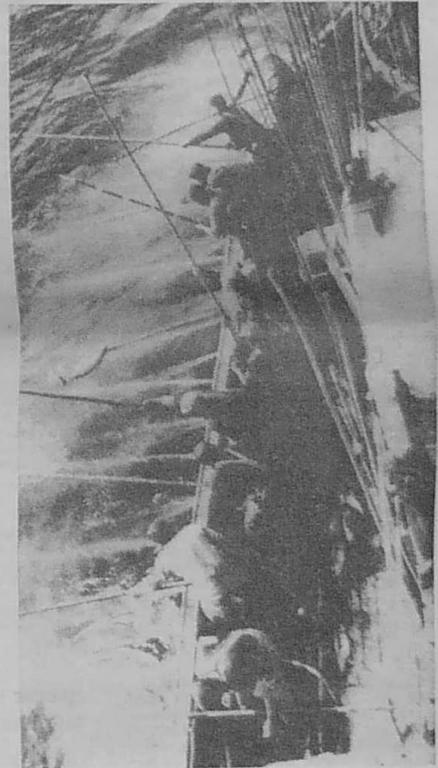
- p. 3 -



Le tourisme équestre est en plein essor.

*En vingt ans, le nombre des nuitées
passera de 46 à 130 millions...*

- p. 16 -



- **Aller en Israël, ne peut être
un voyage comme un autre**

- p. 10 -

- **Le costume breton, symbole d'une façon de vivre**

- p. 11 -

- **NOUVELLES RÉGIONALES**

- P. 5 et 11 -

Il y a cent ans... VATICAN I



L'ouverture de Vatican I le 8 décembre 1869 (Gazette de l'époque).

Il y a cent ans, le 8 décembre 1869, s'ouvrait à Saint-Pierre de Rome le premier Concile du Vatican. Pie IX avait entrepris ce Concile en décembre 1868, mais ne l'annonça publiquement qu'en 20 juin 1869. Il y avait plus de trois siècles qu'il n'y avait eu de Concile, le dernier ayant été celui de Trente, en 1563.

L'annonce du Concile suscita de nombreux réactions, surtout après un article de la revue des dévotionnaires romains, la Civiltà Cattolica, en février 1869, où l'auteur déclara que le Concile avait entre autres buts de promouvoir le dogme de l'Infaillibilité pontificale.

Des réactions violentes furent suscitées par le fait que le pape était élu par un collège de cardinaux, et non par un collège de évêques.

Le Centre catholique pour la radio-télévision vint à l'époque à inaugurer en Grande-Bretagne par le cardinal Newman, évêque de Westminster, il a été réalisé grâce aux dons des catholiques anglo-saxons de la Grande-Bretagne.

« Pour mieux recevoir la Parole »

La Bible du DIMANCHE

La Bible du dimanche est un ouvrage de plus en plus grand, qui est le fruit de la collaboration de nombreux auteurs, et qui est devenu un ouvrage de référence pour les chrétiens de tous les pays.

Menaces sur l'Eglise en Tchécoslovaquie

Les nouvelles qui parviennent de Tchécoslovaquie sont inquiétantes. Les autorités communistes tentent de réduire à néant l'activité de l'Eglise catholique, et de supprimer ses biens et ses propriétés.

Après un tel succès, il est évident que l'Eglise est en mesure de faire face à toutes les épreuves qui lui sont réservées.

Le Centre catholique pour la radio-télévision vint à inaugurer en Grande-Bretagne par le cardinal Newman, évêque de Westminster, il a été réalisé grâce aux dons des catholiques anglo-saxons de la Grande-Bretagne.

« Pour mieux recevoir la Parole »

La Bible du DIMANCHE

La Bible du dimanche est un ouvrage de plus en plus grand, qui est le fruit de la collaboration de nombreux auteurs, et qui est devenu un ouvrage de référence pour les chrétiens de tous les pays.

Menaces sur l'Eglise en Tchécoslovaquie

Les nouvelles qui parviennent de Tchécoslovaquie sont inquiétantes. Les autorités communistes tentent de réduire à néant l'activité de l'Eglise catholique, et de supprimer ses biens et ses propriétés.

Menaces sur l'Eglise en Tchécoslovaquie

Les nouvelles qui parviennent de Tchécoslovaquie sont inquiétantes. Les autorités communistes tentent de réduire à néant l'activité de l'Eglise catholique, et de supprimer ses biens et ses propriétés.

ANNONCES LEGALES

SAMEDI 13 - DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 1969

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE... (Text details the examination process for notary positions.)

En vue de réunir et d'apporter la Société à Saint-Pierre de la Société BRETAGNE DIMANCHE... (Text continues with details of a company meeting and share transactions.)

Le tourisme peut-il être pour la Bretagne ce qu'il est dans certaines régions du Midi ? Sauf dans quelques secteurs très localisés, principalement dans l'intérieur, le tourisme ne saurait à lui seul, en Bretagne, garantir le plein emploi et la prospérité de la population.

Le tourisme peut être pourtant une grande activité de la région, si les Bretons le considère comme une industrie moderne exigeant des innovations. La durée de la saison doit déborder les deux mois traditionnels ; des voies rapides doivent faciliter, par terre, par mer et par

air, la venue de ceux que la « civilisation des loisirs » atteint de plus en plus, les citadins, particulièrement de l'énorme réservoir parisien, qui manquent d'air et de détente.

L'initiative privée a beaucoup à faire à côté des efforts de l'Etat et des collectivités locales. Il faut toutefois éviter ce qui défigure en partie la Côte d'Azur. Le climat ensoleillé du Midi de la France reste toujours attractif. Les touristes viennent en Bretagne chercher autre chose, ils ne doivent pas être déçus ; les chartes d'équipement et plans d'urbanisme permettront d'orienter les entreprises privées.

Dans quelles perspectives et par quels moyens ? L'annexe X du rapport sur les grandes orientations du VI^e Plan répond à ces questions après avoir tracé les grandes idées directrices du développement du tourisme. Nous le reproduisons dans sa presque totalité. Les sous-titres sont de notre rédaction.

B. D.

Les renvois font référence à des études parues dans *Bretagne-Dimanche*, dans ses numéros des (1) : 23 mars et 24 avril 1969 ; (2) : 10 juillet 1967 ; — (3) : 12 juin 1966 ; — (4) : 7 avril 1968.

partements de la région (ses lies, Guerledan, Paimpont...). Mais il ne serait ni raisonnable ni conforme à l'esprit des parcs régionaux qu'il s'étende de façon excessive.

Des mesures en faveur des actions touristiques

Les équipements touristiques relèvent généralement de diverses administrations : Jeunesse et Sports, Equipement, Agriculture, Office des forêts et se trouvent dispersés dans les différents secteurs distingués dans la tranchée régionale du Plan de modernisation et d'équipement.

Par ailleurs les terrains de camping sont subventionnés en dehors du Plan et l'aide à l'hôtellerie ressort, encore, en dernière analyse, des administrations parisiennes.

Si beaucoup de projets existent à l'échelon départemental ou local, la présentation du tourisme dans son ensemble comme « projet régional » offrirait, en dehors de l'intérêt de la coordination des projets, des avantages certains. Ayant le mérite de mettre l'accent sur l'importance de la Bretagne comme région touristique au même titre que d'autres qui bénéficient actuellement d'un traitement privilégié de la part de l'Etat, elle attirerait plus facilement vers la région les concours financiers publics et privés qu'une série de propositions isolées.

En règle générale, les communes auront avantage à participer à des sociétés d'économie mixte et à rechercher l'association avec des promoteurs privés avec création de concessions.

La Bretagne, classée en zone de rénovation rurale, bénéficie de dispositions spéciales pour l'agriculture et l'industrie. Il est nécessaire que des mesures appropriées soient prises en faveur des actions touristiques entreprises par les collectivités locales. Un port de plaisance n'est pas construit pour vingt ans. Mis à la disposition du plus grand nombre pendant plusieurs générations, les charges qu'il représente devraient être étalées sur quarante ou cinquante ans, et le taux des prêts ramené à celui des H.L.M.

Enfin, pour le secteur social, il serait souhaitable que soit créé un fonds régional de développement.

Il existe déjà deux sociétés d'aménagement touristique à compétence départementale : SATMOR dans le Morbihan ; SATTI, dans le Finistère.

Pour les deux autres départements, il serait préférable qu'il n'existe qu'une seule société qui pourrait, par exemple, être la SEMAEB (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne), avec une section « tourisme » autonome adaptée aux exigences spécifiques de la conception des équipements touristiques.

Dans la mesure où il ne paraîtrait pas souhaitable de regrouper ces sociétés à l'échelon régional, il conviendrait de prévoir un organe de coordination qui n'aurait pas à prendre nécessairement la forme d'une société d'économie mixte.

Tout dépend du dynamisme local

Il existe un arsenal juridique important pour protéger les sites, mais difficile à appliquer et partant souvent peu efficace. Mais le problème n'est pas seulement d'ordre juridique. Les règles doivent être appliquées de façon ferme mais elles ne peuvent l'être qu'avec le concours des collectivités et des populations, ce qui implique un effort d'éducation et de persuasion. Il faut que l'application en soit faite avec certaines nuances. On a pu constater dans le parc d'Armorique, par exemple, que certaines normes de construction exigées pour l'octroi de primes ne répondaient pas aux réalités locales en ce qui concerne l'habitat rural.

Une politique foncière comportant notamment, dans certains cas, la possibilité d'acquisition de terrains par les collectivités devra être étudiée.

Il faut donc se demander si au-delà de la généralisation des plans d'urbanisme, efficace outil sur le plan juridique, mais dont l'application est malaisée, il ne convient pas d'appliquer à l'ensemble de la région la réglementation conçue initialement pour la Côte d'Azur et récemment adoptée par le département du Finistère avec institution de périmètres sensibles et de zones de préemption.

Mais en cette matière comme dans toutes celles touchant au tourisme, il ne pourra être rien fait d'utile et de durable sans l'adhésion des collectivités locales et des populations.

PERSPECTIVES D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE EN BRETAGNE

Il est difficile de prévoir de façon quelque peu précise l'importance des flux touristiques d'ici à 1985. La mode actuelle du week-end paraît devoir se maintenir pour les habitants des très grandes villes. Par contre, pour l'ensemble des habitants de la région, cela dépend, en grande partie, de la façon dont se développera l'urbanisation (1). La constitution d'unités urbaines de 5 000 à 15 000 habitants dispersées sur la côte et jamais bien éloignées des grands centres existants serait le principal attrait de la Bretagne. Cela modifierait en partie la nature du tourisme dans la région.

Développement du tourisme social

Pour le moment, il faut se contenter de suivre l'évolution des courants touristiques actuels.

Si l'hôtellerie conservera un rôle primordial, il faut penser que l'hébergement en famille, chez des amis et, en meublés, si important en Bretagne, diminuera en pourcentage par rapport aux autres formes d'hébergement. La construction des résidences secondaires augmentera, mais aussi les séjours en terrains de camping, dans les maisons familiales de vacances et les colonies de vacances. Il faudra donc, d'une part prévoir l'amélioration quantitative et qualitative des disponibilités hôtelières, et surtout intensifier les moyens mis à la disposition du tourisme social et coordonner les efforts en la matière.

On peut prévoir d'ici à 1985 un doublement du nombre des vacanciers français qui passeront de 20,3 millions en 1965, à 40 millions en 1985. Cela donnerait pour la Bretagne un nombre de nuitées passant de 45 800 000 à 130 000 000 qu'il conviendrait d'orienter dans une plus grande proportion qu'actuellement vers l'intérieur.

Les servitudes de la plaisance

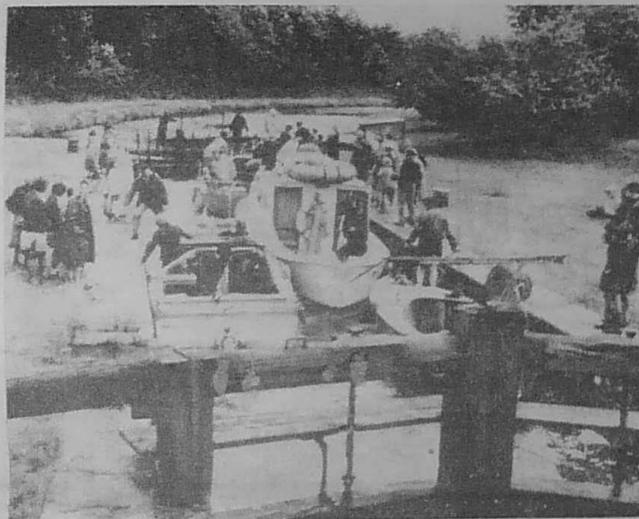
Il est exclu dans ce domaine qu'on puisse laisser se perpétuer le système spontané et désordonné actuel, ne serait-ce que pour résoudre les problèmes posés par la coexistence des dériveurs et des baigneurs sur les plages, des flotilles de pêche et de plaisance dans les ports et en mer.

Des études sont en cours tant au sein de la Commission interministérielle pour l'équipement du littoral que dans le cadre des institutions régionales pour déterminer les secteurs où les équipements sont à faire en priorité et à la façon dont ils doivent être conçus.

Deux actions sont primordiales : l'établissement d'inventaires des sites maritimes existants et la défense du littoral contre les convoitises et pressions qui risquent de s'y exercer sans frein. Une concertation est nécessaire pour laquelle la commune est un cadre insuffisant. La région devra définir une politique originale en la matière et susciter la mise en œuvre des moyens suffisants.

Les attraits de l'Argoat

On peut escompter raisonnablement que la fréquentation touristique de l'Argoat pourrait doubler de 1964 à



Une redécouverte : les canaux bretons.

1985 (38 millions de journées-touristes au lieu de 19).

La Bretagne intérieure n'est jamais éloignée de la mer et le tourisme peut y être complémentaire du tourisme littoral. Le moindre coût des terrains et de l'hébergement, un cadre de séjour plus calme, la possibilité de jumeler les agréments de la campagne avec ceux de la mer sont des atouts pour cette région.

Pour l'ensemble de la région, tourisme et agriculture pourraient d'ailleurs être complémentaires. Il faudrait faire un effort d'information des populations rurales pour les aider à aménager leur région avec l'institution notamment de « conseillers à l'aménagement touristique », éviter que des paysages agrestes ne soient saccagés au profit d'une mise en culture à tout prix de certaines régions et favoriser les expériences déjà commencées (mise en valeur des lieux historiques, folklores, de l'artisanat régional, développement des réserves de chasse...).

Ce problème prend toute son importance à propos des opérations de remembrement. Bien souvent, les opérations connexes abiment les paysages sans toujours grand profit agricole.

L'Argoat doit être la terre d'élection de la pêche et de la chasse. Des parcours de pêche pourraient être organisés et la repopulation des étangs et cours d'eau, particulièrement en salmonidés, favorisée. Les rivières bretonnes ont été autrefois très riches en saumons. L'activité des inscrits maritimes, la pollution, les microcentrales, le braconnage ont fait disparaître le saumon dans la plupart des cas. Il faut favoriser de nouveau son développement. Il conviendrait à titre d'exemple de commencer en concentrant les efforts sur une seule rivière qui serait alevinée après réduction des contraintes mentionnées ci-dessus.

Pour la chasse, on peut imaginer la création de réserves pour l'élevage et la conservation du gibier. Cela s'accor-

pagnerait de l'organisation de parties de chasse telles qu'elles existent déjà dans la forêt de Quenevan, et à une plus grande échelle en Sologne, dans les Ardennes et les pays de l'Est de l'Europe.

Ces projets ne pourront porter leurs fruits que s'ils se font par entente avec les associations de pêcheurs et de chasseurs.

Canaux, sentiers, parc naturel

Une autre action importante pour l'intérieur devra porter sur la rénovation pour la navigation de plaisance des canaux intérieurs bretons. Les parcours actuels : Rance-Vilaine, Redon-Lorient devront être améliorés et la possibilité d'utilisation du secteur Guerledan-Chateaulin étudiée. Des relais pour utilisateurs devraient être créés sur les canaux (2).

Il existe beaucoup d'autres possibilités de développement touristique de l'intérieur : sentiers de randonnées, tourisme équestre...

Tout ceci suppose que les possibilités d'hébergement soient développées en Bretagne intérieure. L'accent devrait être mis dans cette région sur les gîtes ruraux (3).

Le parc naturel régional d'Armorique n'a pas qu'un aspect touristique. Sans doute doit-il être un lieu de détente pour le citadin, mais il tend aussi à revivifier une région dans le respect de son originalité, et à la fois de ses traditions et de son devenir (4).

On peut cependant indiquer qu'à l'étranger les parcs naturels provoquent un afflux énorme de visiteurs et qu'il existe un tourisme « de parc à parc ». En Bretagne il entraînera sûrement une mutation des flux touristiques vers le Finistère.

Ce parc, limité actuellement au Finistère, devra être étendu aux autres dé-